

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°32/2010****OBJET : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoir	: 2
Votants	: 19

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le mercredi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juin 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien BALZANI qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Hélène GARDET, Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Danielle MAINCENT, Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Heldwige QUEMY

Monsieur Emile BEZZONE, Premier Adjoint, informe l'Assemblée que Monsieur le Président du Conseil Général invite les Communes à présenter leur dossier de demande d'aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police dressées en 2008 relatives à la circulation routière. Cette demande doit être transmise avant le 31 août prochain, délai de rigueur.

Le projet, selon l'article R.2334-11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit correspondre à des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Monsieur le Premier Adjoint propose un dossier de demande de subvention pour la reconstruction du pont des Lauriers, l'élargissement d'un virage dangereux, du marquage au sol et pour l'acquisition de panneaux.

Il propose le plan de financement suivant :

	Construction du Pont du chemin des Lauriers	Elargissement virage dangereux chemin de la Treille (au droit propriété Trumel)	Marquage au sol	Panneaux (signalisation verticale)	TOTAL HT
Estimation	25.000,00	29.717,27	10.000,00	5.000,00	69.717,27
Sub. Conseil Général (50%)	12.500,00	14.858,63	5.000,00	2.500,00	34.858,63
Part communale sur fonds propres	12.500,00	14.858,64	5.000,00	2.500,00	34.858,64

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le dossier de demande de subvention tel que présenté ci-dessus,.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le